

ENATA GESTION PRIVEE mène plusieurs activités relevant du secteur assurantiel et financier. Dans ce cadre **ENATA GESTION PRIVEE** est dument enregistré sous le numéro 18 000 504 (ce numéro est consultable sur le site internet de l'ORIAS www.oriass.fr) auprès de l'Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) pour l'exercice des activités suivantes :

- **Conseiller en investissements financiers ;**
- **Courtier d'assurance ;**
- **Mandataire d'intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement ;**
- **Intermédiaire immobilier (titulaire de la carte T).**

A raison de l'exercice de l'activité de **Conseiller en investissement financier**, **ENATA GESTION PRIVEE** est soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : 17, Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (<http://www.amf-france.org/>). **ENATA GESTION PRIVEE** est enregistré sous le numéro E008823 auprès de l'association professionnelle : l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-CIF), 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris – www.anacofi.asso.fr. L'ANACOFI est une association professionnelle de conseillers en investissements financier agréée par l'AMF. Dans ce cadre, **ENATA GESTION PRIVEE** s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou www.anacofi-cif.fr

A raison de l'exercice de ses activités de **courtier d'assurance**, de **mandataire en opérations de banque et en services de paiement**, **ENATA GESTION PRIVEE** est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09, <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>.

ENATA GESTION PRIVEE exerce également une activité **d'intermédiation immobilière** et à ce titre, est soumis au contrôle de la DGCCRF. **ENATA GESTION PRIVEE** est titulaire de la **carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds** (n° T CPI 9401 2018 000 023 743 délivrée par la Préfecture de Police de Paris le 18/01/2018 et garantie par MS AMLIN Insurance SE, succursale en France : 58 bis rue La Boétie 75008 PARIS, police n° AMRCP 200348.

ENATA GESTION PRIVEE dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)** et **Garantie Financière (GF)** suffisante(s) couvrant ses diverses activités. Cette/ces couverture(s) est/sont notamment conforme(s) aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances et souscrite(s) auprès de MS AMLIN Insurance SE, succursale en France : 58 bis rue La Boétie 75008 PARIS, police n° AMRCP 200348 pour des montants de (par sinistre et par période d'assurance) :

Garanties	Montant de la garantie par assuré	
	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres et d'une même année d'assurance
CIF (Conseiller en Investisseur Financier)	300 000 euros	600 000 euros
Intermédiaire d'assurance	1 525 000 euros	3 000 000 euros
DBP (démarcheur bancaire et financier)	300 000 euros	600 000 euros
IOBSP (mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et services de paiement)	500 000€	800 000€
Transaction Immobilière	150 000 euros	300 000 euros

Présentation des modalités de réalisation de ses prestations par ENATA GESTION PRIVEE

En sa qualité de Conseiller en investissements financiers, **ENATA GESTION PRIVEE** :

- ne peut recueillir en son nom et pour son compte de fonds autres que des honoraires ;
- n'agit pas de manière indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF dans la mesure où il se limite à réaliser des conseils sur les produits des partenaires fournisseurs sélectionnés et listés ci-après et peut être rémunéré par des rétrocessions de commission payées par les partenaires fournisseurs.

En sa qualité de Courtier d'assurance, **ENATA GESTION PRIVEE** :

- n'est pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une entreprise d'assurance (primes ou cotisations) ;

- est courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » : agit en application de l'article L.521-2 II ° b) du Code de l'assurance. A ce titre, **ENATA GESTION PRIVÉE** n'est pas soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec un organisme partenaire d'assurance mais travaille avec une sélection d'organismes d'assurance partenaires ;
- est niveau 1 de conseil : ne fournit pas de service de recommandation personnalisé au sens de l'article L521-2 du Code des assurances.

En sa qualité de Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement **ENATA GESTION PRIVÉE** :

- a pour mandant : **PRIMONIAL** 6-8 rue du Général Foy, 75008 PARIS et immatriculé au RCS de Paris sous le numéro 484 304 696 et enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07023148 en qualité de mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour les entités suivantes :
 - Crédit Foncier de France et Axa Banque pour les contrats de crédits immobiliers ;
 - Fédéral Finance et CA Consumer Finance – CACF (Sofinco-Finaref) pour les contrats de crédits à la consommation
- ne réalise pas un conseil indépendant au sens de l'article L519-1-1 du Code monétaire et financier.

En sa qualité d'intermédiaire immobilier (transaction sur immeubles et fonds de commerce)

- ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Présentation des relations d'ENATA GESTION PRIVÉE avec ses fournisseurs

ENATA GESTION PRIVÉE a noué un partenariat avec la société Primonial Partenaires, société par actions simplifiée à associé unique (SASU), dont le siège est situé 15/19 avenue de Suffren, 75007 Paris, RCS de Paris sous le numéro 504 162 439, enregistrée au registre de l'ORIAS sous le numéro 08 042 756 (www.orias.fr) en qualité de conseiller en investissement financier, courtier d'assurance, mandataire d'intermédiaire en assurance et de mandataire en opération de banque et en services de paiement.

Dans le cadre de ce partenariat, **ENATA GESTION PRIVÉE** dispose d'un accès à l'ensemble des fournisseurs de produits d'investissement (instruments financier et produits d'investissements fondés sur l'assurance) sélectionnés par Primonial Partenaires. Vous êtes ainsi informé par la présente que la société Primonial partenaires interviendra dans la chaîne de distribution du produit financier (instruments financier et produits d'investissements fondés sur l'assurance) qui vous sera conseillé / distribué.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des fournisseurs auxquels **ENATA GESTION PRIVÉE** a accès dans le cadre de ce partenariat et dont il conseille activement les produits ou services (vous serez tenus informés en cas d'actualisation / évolution de l'offre) :

Types de partenaires	Partenaires	Rémunération
Organismes financiers (Sociétés de gestion de portefeuille)	AEW Ciloger, La Française AM, Inter Gestion, Perial Asset Management, Primonial REIM, Urban Premium	Commissions
Organismes d'assurance	<u>Entreprises d'assurance vie et d'assurance mixte</u> : Ageas France Apicil Assurances, Cardif Assurance Vie, Generali Vie, Oradea Vie, Spirica, Suravenir SwissLife Assurance et Patrimoine <u>Courtiers d'assurance</u> : Alptis Assurances, Aprep, Diffusion Assurances, Nortia	Commissions
Partenaires immobiliers	Bouygues, Cerenicimo, CIR Investissement, Cogedim Financière Magellan France Terre Groupe France Epargne Histoires et Patrimoine I Selection, Icade, I Plus, Kaufman & Broad, La Référence Pierre, Le Revenu Pierre, Nexity Novaxia, Perl Primonial Immobilier, Réside Etudes, Tagerim, Vinci Immobilier	Commissions

Nous attirons votre attention que le fait que :

- ENATA GESTION PRIVÉE** ne détient aucune participation directe ou indirecte significative ou égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un prestataire de service d'investissement, d'une entreprise d'investissement partenaire, d'un organisme d'assurance partenaire, d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'un établissement de paiement ou d'un établissement de monnaie électronique partenaire.
- inversement aucun de ces partenaires ne détient de participation directe ou indirecte, significative ou égale ou supérieure à 10% des droits de vote de **ENATA GESTION PRIVÉE** ;

Présentation des modalités de rémunération d'ENATA GESTION PRIVÉE

ENATA GESTION PRIVÉE peut être rémunéré sous la forme d'honoraires ou de rétrocessions de commission versées par les concepteurs ou distributeurs des produits.

ENATA GESTION PRIVÉE est, notamment, susceptible de vous facturer les honoraires suivants :

- honoraires libres pour les prestations réalisées sur base d'un devis (exemple : réalisation d'audit patrimonial) : 150 € HT / heure soit 180 € TTC /heure.

Dans le cadre de sa mission de conseiller en gestion de patrimoine , **ENATA GESTION PRIVÉE** est principalement rémunéré, tel que précisé dans le tableau des partenaires présentés, ci-dessus, par des rétrocessions des partenaires dont les produits sont conseillés. Dans ce cadre ENATA GESTION PRIVÉE évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle elle entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens économiques ou contractuels.

ENATA GESTION PRIVEE s'efforcera de réaliser ses prestations dans le cadre d'une tarification juste, équilibrée et conforme aux prestations réalisées. A chaque étape de formalisation de son obligation d'information et de conseil, **ENATA GESTION PRIVEE** vous communiquera, à travers les différents supports qui vous seront remis, les informations relatives aux rémunérations perçues. Par ailleurs, nous tenons à attirer votre attention sur le fait qu'**ENATA GESTION PRIVEE** (ainsi que ses éventuels salariés ou mandataires) pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains des fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

Présentation des modalités de contact et de traitement des réclamations

Modalités de contact

Vous pouvez contacter **ENATA GESTION PRIVEE** en appelant le numéro suivant : 06.88.36.97.38 ; en écrivant à l'adresse courriel suivante : sonia.rousseau@enata.eu ou à l'adresse postale suivante : ENATA Gestion Privée 37 rue Quincampoix – 75004 paris.

Pour sa part, **ENATA GESTION PRIVEE** réalise essentiellement ses contacts avec les clients à travers des entretiens téléphoniques ainsi que l'envoi de courriers et courriels. Dans le cadre de l'obligation continue d'information et de conseil des mailing newsletters contenant des informations techniques et/ou commerciales pourront être adressés aux clients qui conservent la liberté de s'opposer à ces envois.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Sonia ROUSSEAU pour le bon déroulement de nos missions de Conseil en Gestion de Patrimoine.

Elles sont conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle et sont destinées au conseiller, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ACPR, ANACOFI-CIF).

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant par écrit à **ENATA GESTION PRIVEE** aux coordonnées suivantes : ENATA Gestion Privée, 37 Rue Quincampoix – 75 004 PARIS ou par mail : sonia.rousseau@enata.eu

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Traitement de vos réclamations

En cas de réclamation, votre conseiller fera les meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable. En toutes hypothèses, vous pouvez adresser directement toute réclamation :

- par courrier à l'adresse suivante : Service réclamation ENATA Gestion Privée - 37 Rue Quincampoix 75004 PARIS ;
- par téléphone : 06.88.38.97.38
- ou par courriel à : sonia.rousseau@enata.eu ;

ENATA GESTION PRIVEE s'engage, à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix (10) jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux (2) mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si ces voies de recours internes n'aboutissaient pas aux résultats escomptés ou si vous étiez insatisfait du traitement, vous avez la possibilité de faire appel aux médiateurs suivants :

- concernant une réclamation, en qualité de consommateur, portant sur instrument financier ou un conseil en investissement financiers : Médiateur CIF : Madame Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse, 75002 Paris (<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF>) ;
- concernant une réclamation, en qualité de consommateur, portant sur un produit ou service d'assurance ou un conseil portant sur un produit ou service d'assurance: Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 (www.mediation-assurance.org) ;
- concernant une réclamation, en qualité de consommateur, portant sur une opération de banque ou service de paiement ou une opération immobilière : Médiation de la consommation – ANM Conso, 2 rue de Colmar, 94300 VINCENNES (www.anm-conso.com) ;
- concernant une réclamation, en qualité de client entreprise, quel que soit le type de prestation : Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris.

Fait à Paris, le

Le Conseiller en Investissement Financier
Sonia ROUSSEAU

Signature :

Le client :

\$PRENOM_CONTACT\$ \$NOM_CONTACT\$

Signature :